



Octobre 2013

VEILLE INSTITUTIONNELLE

ACTUALITE DE L'OPS

Rendez-vous institutionnels p. 2

PROTECTION SOCIALE ñ AFFAIRES SOCIALES

Actualité politique..... p. 3

- Orientations du PLFSS 2014
- Démarrage de l'examen du PLF 2014 le 9 octobre
- Rapport de la Cour des Comptes sur l'application des LFSS

Travaux parlementaires p. 5

- Proposition de résolution pour la création d'une commission d'enquête sur le RSI
- Proposition de loi sur la fraude sociale
- Questions parlementaires

Textes réglementaires..... p. 6

Nominations..... p. 7

SANTE

Actualité politique..... p. 8

- Présentation de la stratégie nationale de santé
- Projet stratégique de la HAS 2013-2016

Nominations..... p. 8

RETRAITES ET PREVOYANCE

Actualité politique..... p. 9

- Mobilisation des libéraux contre l'étatisation de leurs caisses de retraites
- Débats sur le projet de loi retraites à l'Assemblée nationale

Travaux parlementaires p. 9

- Questions parlementaires

AGENDA 2013 p. 12

RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

- Les députés **Pascal Terrasse**, secrétaire du Parti Socialiste chargé de la protection sociale, et **Arnaud Robinet**, secrétaire de l'UMP chargé des retraites, ont lancé, en partenariat avec l'Institut de la Protection Sociale, le **Club parlementaire « Avenir de la Protection Sociale »**, le 17 septembre dans les salons de la Questure à l'Assemblée.

Cette première rencontre portait sur le thème « Quel avenir pour nos retraites ? », dans un contexte d'examen du projet de loi retraites à l'Assemblée nationale.

Animée par le rédacteur en chef adjoint de l'Agefi Actifs, **Jean-Charles Naïmi**, cette rencontre a rassemblé une quarantaine de participants, parlementaires, représentants de l'OPS, experts. **Bruno Chrétien**, président de l'OPS, **Yannick Moreau**, Conseillère d'Etat et présidente de la Commission pour l'avenir des retraites, et **Yannick Guégano**, secrétaire général du Conseil d'Orientation des Retraites, sont intervenus lors de la rencontre.

- Les représentants de l'OPS ont rencontré, le 18 septembre, le rapporteur du projet de loi retraites à l'Assemblée, **Michel Issindou**, afin de lui présenter les propositions de l'OPS.

ACTUALITE POLITIQUE

Marisol Touraine dévoile les orientations du PLFSS 2014

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**, a reçu, le 26 septembre, la **commission des comptes de la sécurité sociale** (CCSS) sur le PLFSS 2014.

Le calendrier prévisionnel d'examen du projet de loi est le suivant :

- présentation en Conseil des ministres le 9 octobre ;
- examen en Commission des Affaires sociales à l'Assemblée, les 15 et 16 octobre ;
- examen en séance à l'Assemblée, fin octobre ;
- examen au Sénat à partir de mi-novembre, pour une adoption définitive mi-décembre.

Les principales dispositions du PLFSS sont déjà connues :

- **Article 4** : mise en œuvre de la contribution des organismes assurant la couverture complémentaire en santé à l'avenant n°8 à la convention médicale ñ engagement des complémentaires santé à participer au développement des nouveaux modes de rémunération en complétant le financement mis en place par l'assurance maladie à hauteur de 150 millions d'euros, notamment par le développement de forfaits pour les médecins traitants ;
- **Article 8** : refonte des prélèvements sociaux sur les produits de placement ;
- **Article 9** : financement des mesures prises en matière de retraites complémentaires obligatoires agricoles ;
- **Article 10** : création d'une cotisation dé plafonnée pour le régime social des indépendants ñ cette disposition procède au dé plafonnement partiel, à compter de 2014, de l'assiette des cotisations d'assurance vieillesse de base des artisans et commerçants affiliés au RSI, en créant une cotisation assise sur la totalité de la rémunération en sus de celle applicable sous plafond ;
- **Article 16** : reconfiguration des exonérations en faveur de certains publics, notamment jeunes (apprentis, etc.) ;
- **Article 22** : simplification du mode de calcul des cotisations dues par les travailleurs indépendants ñ généralisation à compter de 2015 du dispositif de régularisation anticipée, et à partir du 1^{er} janvier 2016 pour la CNAVPL et la CNBF ;
- **Article 33** : réforme de la tarification à l'activité des établissements de santé ñ dispositif de financement spécifique pour les établissements en territoire isolé, et disposition permettant une facturation de consultations externes par des médecins salariés d'établissements privés, qui ne sont pas aujourd'hui facturables à l'assurance maladie ;
- **Article 45** : réforme de la protection sociale complémentaire santé - modification des conditions d'accès à la CMU et facilité d'accès pour les étudiants précaires, amélioration du rapport qualité-prix des contrats complémentaire santé souscrits ;
- **Article 46** : simplification de la législation relative aux indemnités journalières pour les travailleurs indépendants et les exploitants agricoles ñ sécurisation des conditions d'ouverture des droits aux prestations en espèce des TNS ;
- **Article 56** : majoration du complément familial pour les familles sous le seuil de pauvreté ;
- **Article 69** : harmonisation des sanctions en matière de fraudes aux prestations sociales.

Voir également le dossier de presse :

<http://www.economie.gouv.fr/files/dossier-presse-plfss-2014.pdf>

L'examen du Projet de loi de finances 2014 démarre le 9 octobre

Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, et **Bernard Cazeneuve**, ministre délégué chargé du Budget, ont présenté le projet de loi de finances pour 2014 lors du Conseil des ministres du 25 septembre. Son examen démarre à l'Assemblée le 9 octobre.

Le Gouvernement veut faire de ce budget le pivot du redémarrage de l'emploi. Il est à noter les principales dispositions suivantes :

- Article 5 : suppression de l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé ;
- Article 6 : suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille.

Voir le PLF 2014 :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl1395.asp>

Articles pertinents	Article 5 : suppression de l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé. Article 6 : suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charge de famille. Article 9 : taxe exceptionnelle de solidarité sur les hautes rémunérations versées par les entreprises qui versent des rémunérations supérieures à 1 million d'euros à leurs dirigeants et salariés. Son taux est fixé à 50% mais sera plafonné à 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Article 57 : aménagement de la cotisation foncière des entreprises due par les petites entreprises. Cet article instaure un nouveau barème de fixation du montant de la base minimum de CFE. Article 70 : recentrage sur les bas salaires de l'exonération des cotisations employeurs outre-mer. Article 71 : prolongation du statut de jeunes entreprises innovantes (JEI) et extension du régime d'exonérations sociales accordées aux JEI. Article 78 : recentrage de l'exonération des cotisations employeurs en faveur des organismes d'intérêts général et associations en zone de revitalisation rurale.
Rapporteurs généraux	Assemblée nationale : Christian Eckert (Soc, Meurthe-et-Moselle) Sénat : François Marc (Soc, Finistère)
Calendrier	- Examen en Commission des Finances (1 ^{ère} partie) : 9 octobre - Discussion en séance publique à l'Assemblée : 15, 16, 17, 18 octobre

Rapport de la Cour des Comptes sur l'application des LFSS

La Cour des comptes a rendu public, le 17 septembre, un rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de sa mission constitutionnelle d'assistance au Parlement et au Gouvernement.

Le rapport appuie sur les points suivants :

- le déficit, qui demeure massif, est passé de -28 Milliards d'euros en 2010 à -17,4 Milliards d'euros en 2012. La voie de recettes supplémentaires atteint ses limites, la Cour préconise de peser sur les dépenses ;
- le système hospitalier doit être réorganisé, avec un effort sur l'hospitalisation à domicile ;
- des économies peuvent être réalisées pour certaines dépenses de soins (optique, etc) ;
- **en matière de retraites, les professions libérales, qui ont connu des réformes trop limitées pour assurer leur soutenabilité financière, doivent s'orienter vers une approche davantage interprofessionnelle.**

Voir le rapport :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-securite-sociale>

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Proposition de résolution pour créer une commission d'enquête sur les dysfonctionnements du RSI

Cette proposition de résolution a été déposée à l'Assemblée nationale le 25 septembre, par les « cadet-bourbon », surnom que se donnent les jeunes députés de l'UMP (**Julien Aubert, Alain Chrétien, Damien Abad, Gérard Darmanin**, etc.), afin de créer une commission d'enquête chargée de dresser un bilan de l'organisation du régime social des indépendants et de recenser les éventuels dysfonctionnements constatés.

Les députés expliquent dans l'exposé des motifs que le RSI, « au lieu de simplifier la vie des entrepreneurs, la considérablement compliquée ».

Voir la proposition de résolution :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1394.asp>

Proposition de loi sur la fraude sociale

Le sénateur **Albert de Mongolfier** (UMP, Eure-et-Loire) a déposé le 16 septembre une proposition de loi visant à lutter contre la fraude sociale et à améliorer la protection du système social.

Aucun calendrier n'est pour le moment prévu concernant l'examen de ce texte.

Voir la proposition de loi :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl12-842.html>

Questions parlementaires

Sur le régime social des indépendants (RSI) :

Le député **Olivier Marleix** (UMP, Eure-et-Loir) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le régime social des indépendants (RSI). Les organismes en charge des cotisations dysfonctionneraient. Il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38433QE.htm>

Sur la sécurité sociale des étudiants :

Le député **Christophe Guilloteau** (UMP, Rhône) a interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'application des lois de financement de la sécurité sociale. La Cour des comptes recommande, s'agissant de la sécurité sociale des étudiants, d'insérer dans la prochaine convention d'objectifs et de gestion entre la CNAMTS et l'État des dispositions spécifiques relatives aux objectifs de qualité de service et de coûts de gestion à fixer à ces mutuelles, en impliquant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à leur élaboration. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38222QE.htm>

Sur les mécanismes de solidarité entre régimes complémentaires :

La députée **Isabelle Le Callennec** (UMP, Ille-et-Vilaine) a interpellé la ministre sur le rapport relatif à l'application des lois de financement de la sécurité sociale rendu par la Cour des comptes en septembre 2013. La Cour des comptes recommande de mettre à l'étude des mécanismes de solidarité entre régimes complémentaires pour surmonter les déséquilibres à venir. Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38200QE.htm>

Sur les salariés dont la durée de travail est inférieure à un mi-temps :

Le sénateur **Marc Daunis** (SOC, Alpes-Maritimes) a attiré l'attention de la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la situation des salariés exclus. Les salariés dont la durée de travail est inférieure à un mi-temps ne répondent pas aux conditions de versement des indemnités et sont, de facto, exclus des droits pour lesquels ils cotisent. Sauf exception, ils ne peuvent donc pas non plus bénéficier du régime de prévoyance destiné à compléter les indemnités journalières maladie. Il lui demande les réponses qu'elle envisage d'apporter à cette situation.

Voir la question :

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ130907986&idtable=q276519|q276520|q276521|q276523|q276525|q276526|q276527|q276529|q276561|q276562&&rch=qs&de=20130830&au=20130906&dp=3+ans&radio=deau&aff=sr&tri=dd&off=30&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn>

TEXTES REGLEMENTAIRES

Un décret du ministère des Affaires sociales et de la Santé révisé les modalités de remboursement des organismes gestionnaires de la couverture maladie universelle complémentaire. Ce décret fixe le montant du forfait et prévoit chaque année au titre de ce remboursement le versement de quatre acomptes ainsi que les modalités de régulation de l'année suivante.

Voir le décret :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20130918&numTexte=9&pageDebut=15627&pageFin=15628

Un décret du ministère des Affaires sociales et de la Santé définit les modalités de calcul et de versement de la participation de chaque régime obligatoire de base d'assurance maladie au financement de différents fonds et établissements. Il précise que pour le paiement de la participation financière, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés est l'interlocuteur unique de ceux-ci, les autres régimes d'assurance maladie versant leur quote-part à la caisse du régime général.

Voir le décret :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20130918&numTexte=8&pageDebut=15626&pageFin=15627

NOMINATION

Le député **Laurent Grandguillaume** (SRC, Côte-d'Or) est chargé d'une mission temporaire auprès de la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel, et de la ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'Economie numérique, Fleur Pellerin, **sur l'entrepreneuriat individuel**. Les conclusions de sa mission devraient nourrir les réflexions en vue de l'examen du projet de loi artisanat, commerce et très petites entreprises, qui sera examiné au Parlement début 2014.

Daniel Lenoir, directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais, a été nommé directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales, le 4 septembre en Conseil des ministres.

Pierre-Louis Bras, inspecteur général des affaires sociales, est nommé secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales. Il remplace Denis Piveteau, démissionnaire en juillet dernier. Enarque, passé par HEC, il fut notamment conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires sociales, Claude Évin, puis directeur adjoint du cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, avant de prendre la tête de la direction de la sécurité sociale. Conseiller spécial, chargé des comptes sociaux, au cabinet du ministre du budget, Jérôme Cahuzac, il s'était vu confier par Marisol Touraine en avril dernier une mission sur l'accès aux données de santé.

ACTUALITE POLITIQUE

Présentation de la stratégie nationale de santé

Établie à partir des conclusions du Comité des sages présidé par **Alain Cordier**, la stratégie nationale de santé (SNS) a été présentée par la ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**, le 23 septembre.

Il s'agit de définir un cadre pour combattre les inégalités de santé et d'accès aux soins, et pour adapter le système de santé au développement des maladies chroniques, alors que celui-ci a été conçu pour traiter les maladies aiguës.

La ministre a mis en lumière les grands axes de la stratégie de santé :

- donner la priorité à **la prévention** sur la médecine curative ;
- organiser les soins autour du patient et mettre en place une **médecine de « premier recours »** : mise en place d'un service public territorial de santé pour des soins de proximité ; relance du dossier médical personnalisé, à
- améliorer l'accès aux soins, avec la **généralisation de la couverture complémentaire et du tiers payant** pour la médecine de ville (dès 2014 pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé, en 2017 pour tous) ;
- renforcer la **démocratie sanitaire** (droits des malades, action de groupe en matière de santé) et repenser le **pilotage du système de santé** (création d'un comité interministériel pour la santé).

La ministre a annoncé un projet de loi pour 2014. Les premières traductions concrètes de la stratégie nationale de santé figureront dès le PLFSS 2014.

Voir la feuille de route et le contenu de la stratégie :

<http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/SNS-version-longue.pdf>

Présentation par la Haute Autorité de Santé de son projet stratégique 2013-2016

L'HAS a présenté le 25 septembre son projet stratégique pour 2013-2016 :

- L'HAS cherche dans son projet à recentrer ses travaux sur les principaux enjeux de santé, à développer ses évaluations (notamment selon une approche comparative pour l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des produits et technologies de santé), et à renforcer l'impact de ses productions ;
- Ce projet stratégique met par ailleurs l'accent sur l'organisation et l'évaluation des parcours de soin, ainsi que sur un recentrement sur le patient, sa sécurité et la qualité des soins qu'il reçoit ;
- De façon transversale, le projet considère comme nécessaire un développement de la dimension médico-économique dans les missions de l'HAS.

Voir le projet stratégique :

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2013-09/projet_strategique_de_la_has_2013-2016.pdf

NOMINATION

Thomas Wanecq est nommé sous-directeur du financement du système de soins à la direction de la sécurité sociale. Polytechnicien, énarque, il était précédemment chef de projet « Expérimentations sur les nouveaux modes de rémunération des professionnels de santé » au sein de la direction de la sécurité sociale.

Claude Evin, actuel directeur de l'ARS Île-de-France, initialement pressenti par Marisol Touraine pour le poste de Haut-commissaire en charge de la stratégie nationale de santé, a finalement décliné cette proposition.

ACTUALITE POLITIQUE

Mobilisation des libéraux contre la « étatisation » de leurs caisses de retraite

Les Conseils d'administration des caisses de retraite libérales se sont fortement mobilisés contre l'article 32 du projet de loi sur les retraites, prévoyant :

- un transfert des compétences de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales en matière d'action sociale, de gestion des ressources humaines et d'informatique ;
- une modification de la gouvernance de la CNAVPL, via la nomination d'un directeur par l'Etat, et non plus par le conseil d'administration, et la modification du champ d'application du conseil d'administration ;
- la contractualisation d'objectifs signés avec l'Etat pour 4 ans.

Les présidents des Caisses libérales demandent le retrait de l'article 32 et l'ouverture d'une véritable discussion avec les pouvoirs publics.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le projet de loi retraites examiné à l'Assemblée nationale

En Conseil des ministres puis devant la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**, a présenté les contours de la réforme :

- une évolution progressive de la durée d'assurance requise pour l'obtention d'une retraite à taux plein (41,75 ans pour la génération 1958 et 43 ans pour la génération 1973) ;
- une hausse de 0,15% des cotisations salariales et patronales pour 2014, puis 0,05% jusqu'en 2017, afin de financer la réforme ;
- l'instauration d'un compte personnel de prévention de la pénibilité, dont l'objet est de comptabiliser les périodes d'exposition aux facteurs de pénibilité et les droits acquis à ce titre. Ce « compte pénibilité » bénéficiera autant aux femmes qu'aux hommes, et il faudra être salarié pour en bénéficier. Il sera basé, non pas sur une liste de métiers pénibles, mais sur des critères de situations pénibles. L'accumulation des points pénibilité sera immédiate.

Le projet de loi retraites est examiné du 30 septembre au 2 octobre en Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale.

A noter qu'à la date du 1^{er} octobre, la Commission a examiné les trois premiers articles du texte, et que seuls des amendements rédactionnels ont été adoptés (donc de très infimes modifications).

Articles pertinents	Article 2 : allongement de la durée d'assurance requise pour liquider une pension sans décote (41,75 ans pour la génération 1958 ; 43 ans pour la génération 1973). Article 4 : augmentation des cotisations pour les entreprises, les salariés et les retraités. Article 6 : instauration du compte personnel de prévention de la pénibilité. Article 11 : réforme de la retraite progressive, avec un abaissement de l'âge à partir duquel les assurés pourront entrer en retraite progressive. Article 12 : dispositions sur le cumul emploi-retraite, en mettant fin à la notion de groupes de régimes et en généralisant le principe de cotisations non génératrices de droits nouveaux à retraite, quel que soit le régime et l'âge auquel l'assuré a liquidé ses pensions. Article 14 : modification des modalités de validation des trimestres de retraite pour les carrières à temps très partiel ou à faible rémunération. Article 15 : élargissement des trimestres pris en compte pour le bénéfice d'un départ anticipé pour carrière longue. Article 16 : tarif préférentiel de rachat de trimestres d'études pour les jeunes entrants dans la vie active. Article 19 : affiliation des conjoints collaborateurs des indépendants à l'assurance volontaire vieillesse. Article 26 : introduction d'un nouveau service aux assurés, en ligne, leur donnant accès à leurs informations retraite. Article 28 : pour les assurés affiliés à plusieurs régimes, calcul de la pension comme si l'assuré avait relevé d'un seul régime.
----------------------------	---

	Article 29 : suppression du versement forfaitaire unique, remplacé pour les mono-pensionnés par un remboursement de cotisations, et mutualisation des pensions pour les poly-pensionnés afin que la pension donnant lieu à VFU soit servie en rente par le régime servant la pension la plus importante. Article 33 : externalisation des régimes de retraite gérés en interne par les entreprises (délai de 5 ans pour les entreprises).
Rapporteurs	Assemblée nationale : Michel Issindou (SRC), rapporteur au fond, commission des Affaires sociales. Pascal Terrasse (SRC), rapporteur pour avis, commission des Finances. Sénat : Christiane Demontès (Soc), rapporteur au fond, commission des Affaires sociales.
Calendrier prévisionnel	- Examen en commission des Affaires sociales à l'Assemblée du 30 septembre au 2 octobre. - Examen en séance à l'Assemblée à partir du 7 octobre. - Examen en séance au Sénat à partir du 28 octobre.

Voir le projet de loi :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl1376.asp>

Questions parlementaires

Sur les retraites des professions libérales :

Le député **Christophe Guilloteau** (UMP, Rhône) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'application des lois de financement de la sécurité sociale. La Cour des comptes recommande, s'agissant des retraites des professions libérales, d'engager une augmentation éventuelle de la contribution de l'assurance maladie aux régimes de prestations complémentaires vieillesse par une diminution équivalente de prise en charge de cotisations maladie ou famille pour les mêmes professions. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38214QE.htm>

Le député **Christophe Guilloteau** (UMP, Rhône) a interpellé la ministre des affaires sociales et de la santé sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'application des lois de financement de la sécurité sociale. La Cour des comptes recommande, s'agissant des retraites des professions libérales, de mettre à l'étude des mécanismes de solidarité entre régimes complémentaires pour surmonter les déséquilibres à venir, de gérer le régime de base comme un régime par points, notamment en supprimant la prise en compte de la durée d'assurance et de faire évoluer l'organisation de ce système vers une gestion unifiée. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre ces recommandations.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38213QE.htm>

Sur la gouvernance des caisses de retraite libérales :

Le député **Yannick Favennec** (UDI, Mayenne) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les inquiétudes des responsables des caisses des libéraux concernant l'article 32 du projet de loi sur les retraites qui prévoit une profonde modification de la gouvernance des caisses de libéraux. Les représentants des caisses libérales demandent l'ouverture de discussions avec les pouvoirs publics.

Les députés **Guillaume Chevrollier** (UMP, Mayenne), **Franck Reynier** (UDI, Drôme), **Céleste Lett** (UMP, Moselle), **Patrice Martin-Lalande** (UMP, Loir-et-Cher), **Hervé Féron** (SRC, Meurthe-et-Moselle) ont également posé une question écrite sur l'article 32.

Voir les questions :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38397QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38948QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38947QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38946QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38945QE.htm>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38944QE.htm>

Sur la majoration pour conjoint à charge :

Le député **Alain Bocquet** (GDR, Nord) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur la majoration pour conjoint à charge versée aux titulaires d'une retraite dont le conjoint, âgé de plus de 65 ans, ne percevait aucune ressource. Celle-ci ayant été supprimée depuis le 1er janvier 2011, et les dépenses incompressibles étant en constante augmentation, il lui demande de lui faire connaître les intentions de son ministère quant à cette mesure et plus généralement quelles dispositions le Gouvernement envisage de mettre en place pour effacer l'effet de seuil.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-36678QE.htm>

Sur les pensions de réversion :

Le député **Guillaume Chevrollier** (UMP, Mayenne) a interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les disparités de calcul des pensions de réversion accordée aux veufs et veuves entre fonctionnaires et salariés du privé. Dans le régime général, le calcul du montant de cette pension est encadré par un plafond des ressources. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre fin à ces inégalités entre les différents régimes.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-36679QE.htm>

OCTOBRE

- 30 septembre au 2 octobre : examen du projet de loi retraites en Commission des Affaires sociales à l'Assemblée.
- 15 et 16 octobre : examen du PLFSS 2014 en Commission des Affaires sociales à l'Assemblée.
- 16 octobre : examen du PLFSS 2014 en Commission des Finances à l'Assemblée.
- 15 octobre : colloque parlementaire sur la prévention santé : « Santé en France : comment accroître la part de la prévention ? », présidé par les députés Jean-Pierre Door et Catherine Génisson à la Maison de la Chimie.

NOVEMBRE

- 28 Novembre - Colloque de la HAS dédié aux indicateurs de qualité et de sécurité des soins.

DECEMBRE

- Adoption du PLFSS 2014 et du PLF 2014 au Parlement.

2014

- Projet de loi artisanat, commerce et petites entreprises.
- Projet de loi sur la santé publique.